



Représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie  
Canada's Special Representative on Combatting Islamophobia

30 août 2024

Chers présidents et présidentes de collèges et d'universités,

Près de 11 mois se sont écoulés depuis le 7 octobre 2023 et le début de la guerre à Gaza.

Plus de 40 000 Palestiniens et 1 200 Israéliens ont perdu la vie. Des otages sont toujours en détention. Des familles sont déplacées à répétition, bombardées et laissées sans défense. Des hôpitaux, des universités, des lieux de culte, des maisons et des infrastructures sont en ruine. La famine et la maladie continuent de se propager.

De nombreux Canadiens sont témoins de la violence quotidienne sans précédent sur leurs écrans, et ils voient des horreurs indescriptibles se dérouler, notamment des images d'enfants laissés orphelins et blessés à vie, dont plusieurs sont amputés d'un membre.

La douleur et l'agonie causées par les rapports périodiques de morts et de blessés affectent de nombreux Canadiens, en particulier ceux qui ont des liens avec la région, notamment les étudiants, le personnel et le corps enseignant universitaire.

À l'approche de la nouvelle année scolaire, la violence continue de peser lourdement sur le cœur et l'esprit de nombreuses personnes.

Je sais que les présidents et présidentes et les administrateurs d'universités ont de la difficulté à répondre aux besoins de leurs étudiants, de leur personnel et de leur corps professoral en cette période difficile. Il ne fait aucun doute dans notre esprit qu'en ces moments difficiles, de nombreuses universités n'ont pas bien fait les choses en ce qui concerne la protection du droit fondamental de manifester pacifiquement sur les campus.

Je vous écris pour vous offrir mon soutien, mon aide et mes recommandations, ainsi que pour vous demander à quoi ressemblent vos plans d'action sur ces questions cruciales.

Il est essentiel que les établissements d'enseignement restent des lieux où chacun est libre d'approfondir ses connaissances, sans crainte de sanction ou de réprimande, dans le cadre d'études supérieures, de la défense des droits et de la pensée critique, même si cela signifie que nous devons avoir des conversations inconfortables sur le campus. En effet, c'est ce qui est au cœur de la liberté universitaire.

Au cours de diverses réunions et tables rondes tenues partout au Canada avec des étudiants, du personnel et des professeurs musulmans, arabes et palestiniens du Canada, il est devenu très clair que beaucoup trop d'entre eux ont subi des conséquences négatives pour leur défense des droits. Ce contrecoup comprend le silence délibéré, le harcèlement, les menaces et la violence sur les campus partout au pays, et a également été vécu par des alliés des droits de la personne palestiniens.

Cela a coïncidé avec une hausse marquée des incidents d'islamophobie et de haine envers les Arabes et les Palestiniens, qui ont été documentés par des organisations de la société civile et des services de police.



Nous avons entendu des témoignages clairs au Comité de la justice sur cette question, à savoir que les attaques dangereuses au vitriol, les attaques physiques sur les campus, le profilage racial et les campagnes de salissage en ligne, qui ont parfois été renforcés ou repris par d'éminents dirigeants, ont contribué à créer un climat dangereux pour de nombreux membres de la communauté collégiale et universitaire.

Malheureusement, des rapports faisant état de ces tensions ont été utilisés contre les étudiants, le personnel et le corps professoral qui exercent leurs droits et libertés protégés par la Charte.

[Le Centre pour la liberté d'expression](#) a déjà demandé aux présidents et présidentes de collèges et d'universités de défendre les principes de la liberté d'expression et de résister aux appels visant à « contrôler l'expression légale sur le campus », qui « détruirait les fondements sur lesquels les communautés universitaires sont bâties ». Cela comprend le soutien du droit des membres des universités de participer à des activités démocratiques et pacifiques de protestation et de défense des droits.

Au fil des décennies, les jeunes ont une histoire d'activisme et des sentiments antiguerre. Ils se soucient profondément des droits de la personne et du caractère sacré de la vie. Ils se mobilisent souvent pour défendre un meilleur milieu pour tous. Parfois, leur activisme devient perturbateur ou inconfortable. C'est compréhensible lorsque des vies sont en jeu.

Les campus collégiaux et universitaires doivent demeurer des lieux où le dialogue est encouragé, où chacun se sent en sécurité pour exprimer son point de vue sur des enjeux importants et des événements mondiaux. Personne ne devrait être ciblé personnellement en raison de ses opinions, de sa foi ou de son origine. Personne ne devrait faire l'objet d'une attaque verbale ou être empêché de se déplacer librement sur son campus.

La haine et la violence ne devraient pas être permises. Cependant, des sujets inconfortables et complexes devraient être débattus sur le campus. Sinon, où?

Par souci d'utilité, je propose les recommandations suivantes :

**1) Soutenir la liberté d'expression, la liberté universitaire, la sécurité et le bien-être des étudiants, du personnel et du corps professoral** : En fonction de limites convenables, notamment en veillant à ce que la haine et la violence soient clairement dénoncées comme des formes inacceptables de discours ou d'action, les étudiants, le personnel et le corps professoral doivent être soutenus dans leurs efforts pour poursuivre et partager leurs connaissances conformément à leurs valeurs et principes et être libres de faire appel à leurs établissements pour répondre à leurs préoccupations.

De plus, les collèges et les universités ont la responsabilité d'assurer à leurs collectivités que la liberté d'expression, la liberté universitaire, la sécurité et le bien-être, ainsi que l'intégrité académique de tous les étudiants, professeurs et membres du personnel, seront fermement et équitablement respectés.

Je sais qu'il s'agira de discussions controversées, et c'est pourquoi il est également essentiel que toute mesure disciplinaire proposée soit entièrement ouverte et transparente.

**2) Indiquer clairement la différence entre le sentiment de sécurité et l'inconfort** : Le droit à un « espace sécuritaire » ne signifie pas que les autres ne sont pas autorisés à exprimer des points de vue ou des opinions sur des questions avec lesquelles une personne peut être en désaccord.

Au Canada, nous avons une longue tradition d'étudiants et d'autres membres du milieu universitaire qui expriment librement leurs points de vue sur les questions sociales importantes de l'heure, sans répercussions. Nous devons comprendre que la sécurité ne garantit pas nécessairement une protection



contre l'inconfort; les collèges et les universités doivent demeurer des lieux où les points de vue divergents sont échangés respectueusement, et non rejetés.

Les étudiants, le corps professoral et le personnel ne doivent pas être pénalisés ou étiquetés pour avoir exprimé leur opposition aux mesures prises par le Canada ou tout autre gouvernement étranger, et ils sont en droit de proposer des solutions. **Cela signifie également qu'il faut rejeter catégoriquement toute stratégie, définition ou approche qui menace, dans son application, de nuire au droit de critiquer un gouvernement ou une idéologie étrangère.**

**3) Fournir une orientation claire sur la signification et les répercussions de la haine et du racisme anti-palestiniens et anti-arabes, et de l'islamophobie :** Dans le rapport intitulé « [Strengthening the Pillars: Report of the TMU External Review](#) », l'honorable J. Michael MacDonald formule des recommandations qui peuvent avoir une grande portée. Cela comprend des conseils selon lesquels les universités devraient offrir des possibilités d'apprentissage, avec la contribution et la participation des étudiants, sur le racisme anti-palestinien, l'islamophobie et l'antisémitisme, en tant qu'exemples courants de discrimination systémique. Nous recommandons expressément que les collèges et les universités créent des conseillers spéciaux désignés auprès des présidents et des présidentes afin de les conseiller sur les libertés civiles, l'islamophobie et le racisme anti-palestinien.

**4) Accroître la représentation des professeurs musulmans, palestiniens et arabes :** De plus, le juge MacDonald recommande que les établissements utilisent les mécanismes disponibles pour accroître la diversité du corps professoral à temps plein afin de mieux refléter le corps étudiant, y compris une représentation accrue des membres du corps professoral musulmans, palestiniens et arabes.

**5) Allouer des ressources** pour soutenir les étudiants, le corps professoral et le personnel. En plus de nommer des conseillers spéciaux auprès des présidents et présidentes pour donner des conseils sur les libertés civiles, l'islamophobie et le racisme anti-palestinien, assurer la prestation de services de soutien en santé mentale et la formation du personnel chargé de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), ainsi que de la communauté universitaire dans son ensemble, sur le racisme anti-palestinien, le racisme anti-arabe et l'islamophobie.

Je comprends qu'il s'agit d'un sujet très délicat. Je vous encourage à préparer de manière réfléchie le début de l'année universitaire à venir dans le contexte de la violence qui sévit actuellement à Gaza. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces questions et je demeure à votre disposition comme ressource et soutien. Je me réjouis de recevoir votre correspondance détaillant les mesures proposées pour protéger tous les étudiants, d'ici le 30 septembre 2024.

Chaleureusement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amira Elghawaby'.

Amira Elghawaby

Représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie